



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180920-07

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 13 septembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Bernard GARCIA à Tony BERNARD  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel LAFAY, Jean-Pierre DUBOST, André IMBERDIS, Claude NOWOTNY, Carine BRODIN

**Conseiller suppléant ayant voix délibérantes :** Christian GENEST

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS FISAC 2018**

**Rapporteur :** Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L.750-1-1 du code de commerce et le décret n°2015-542 du 15 mai 2015 pris pour l'application de l'article L.750-1-1 du code de commerce, modifié par le décret n°2015-1112 du 2 septembre 2015 ;

Le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique porte depuis de nombreuses années le dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). L'édition 2018 de l'appel à projets FISAC constituera le dernier appel à projets de l'État, après quoi le FISAC devrait se transformer en fonds pour la revitalisation par l'animation et le numérique des centres, dans le cadre du projet de loi Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

L'appel à projets, initié en juin 2018, est ouvert jusqu'au 31 janvier 2019 pour les opérations collectives.

**Considérant** le cahier des charges de l'appel à projets FISAC 2018, il est proposé de déposer un dossier de candidature pour Thiers Dore et Montagne qui intègre à la fois les enjeux :

- d'échelle intercommunale, par la définition d'un programme d'actions mutualisé permettant un maillage commercial optimal,
- à l'échelle de la ville de Thiers et de ses polarités marchandes (centre historique, quartier de la Gare, quartier du Moutier) en lien avec les actions opérationnelles à intégrer au sein de la convention cadre « Action cœur de ville ».

Il est à noter que l'appel à projets FISAC 2018/2019 privilégie les zones géographiques de revitalisation rurale, ainsi que les villes moyennes engagées dans le processus contractuel avec l'État au titre d'une convention cadre pluriannuelle « Action cœur de ville », ce qui offre un avantage compétitif non négligeable au dossier de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne vis-à-vis d'autres territoires.

Pour accompagner la Communauté de Communes dans ce travail, il est proposé de recourir aux services d'un prestataire spécialisé suivant la prescription de la note de cadrage du FISAC.

Le coût estimatif de la prestation est 15 000 € HT. Aussi, afin de financer cet accompagnement, il est proposé de solliciter des financements du programme Leader, géré par le comité de programmation du Parc Naturel Régional Livradois Forez, à hauteur de 80 % soit 12 000 €.

L'autofinancement de la Communauté de Communes sera de 20 % soit 3 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	%
	Ingénierie : 15 000 €	LEADER : 12 000 €	80 %
		AUTOFINANCEMENT: 3 000 €	20 %
TOTAL HT	15 000 €	15 000 €	100 %

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Président invite l'assemblée à débattre.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe du dépôt d'un dossier de candidature dans les conditions présentées ci-avant,
- **Approuve** le plan de financement et la demande de financement Leader à hauteur de 80 % du coût de la prestation, soit 12 000 €,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180920-20180920\_07-DE  
Regu le 02/10/2018